

Luxembourg, le 22 juin 2021
(OR. en)

9850/21

SUSTDEV 82	ENER 284
ONU 57	COHOM 99
DEVGEN 125	JEUN 63
ENV 433	EDUC 232
RELEX 567	COMER 60
AG 53	WTO 156
AGRI 280	CULT 39
TRANS 400	COHAFA 57

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	22 juin 2021
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9600/21 + ADD 1
Objet:	Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19 - Conclusions du Conseil (22 juin 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19, adoptées par le Conseil lors de sa 3805^e session qui s'est tenue le 22 juin 2021.

**Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme
de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux
après la crise de la COVID-19**

Conclusions du Conseil

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. *RÉAFFIRME* que l'Union européenne (UE) et ses États membres soutiennent fermement le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) qui continuent de guider les actions entreprises par l'UE et ses États membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en vue de reconstruire en mieux; *RAPPELLE* ses conclusions de juin 2017, d'avril 2019 et de décembre 2019, ainsi que les conclusions du Conseil européen d'octobre 2018, et *RÉAFFIRME* les engagements qui y figurent.
2. *RAPPELLE* que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme. L'UE et ses États membres feront de la promotion de la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux, de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité dans tous les domaines d'action; *RAPPELLE* également que l'UE est résolue à favoriser une approche fondée sur les droits de l'homme, englobant tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, au cœur de toutes les initiatives liées aux ODD; *RECONNAÎT* en outre qu'il importe de mettre l'accent sur l'éducation transformatrice à tous les niveaux, qui est essentielle pour donner aux citoyens les moyens de contribuer à la réalisation de ces objectifs;

3. *EST CONSCIENT* que la pandémie de COVID-19 met en péril la marche vers la réalisation des objectifs de développement durable et a provoqué un retour en arrière par rapport à certaines progrès accomplis au sein de l'Union et dans le monde; *SOULIGNE* que la pandémie et ses répercussions sur le plan socioéconomique ont eu des conséquences disproportionnées pour les femmes et les filles qui ont souffert notamment de l'augmentation de la violence basée sur le genre, dont la violence domestique, ainsi que de l'interruption de l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, ce qui appelle une riposte globale et ambitieuse. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et continue à cet égard d'accorder une grande importance au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne par ailleurs qu'il est nécessaire d'assurer l'accès universel à une information, à une éducation, y compris une éducation sexuelle complète, et à des services de soins de santé complets, de qualité et abordables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation; *SOULIGNE* que le programme 2030 prévoit un programme commun permettant d'assurer une reprise durable qui soit équitable, inclusive, socialement juste, résiliente et verte; *INSISTE SUR LE FAIT* que sa mise en œuvre est d'une importance capitale pour notre monde si nous voulons ménager un avenir après la pandémie prospère pour tous et garantir à la génération actuelle et à celles qui lui succéderont une vie paisible et sûre, tout en respectant les limites de notre planète, en défendant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et l'égalité de genre, en protégeant le climat et l'environnement, en bâtissant des économies modernes, dynamiques et inclusives, en améliorant les conditions de vie et de travail et en réduisant les inégalités, sans laisser personne de côté;

4. *SOULIGNE* que les défis posés par la crise de la COVID-19 font qu'il n'est plus loisible mais nécessaire d'accélérer la mise en œuvre d'actions communes innovantes et décisives et d'aligner les investissements sur la réalisation des ODD en entreprenant des réformes structurelles urgentes et en reconstruisant en mieux et de manière plus verte, afin de s'attaquer efficacement aux causes profondes des zoonoses ainsi qu'à d'autres chocs et aux crises futures; *SALUE* à cet égard le fait que l'action de la Commission, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, restera guidée par le programme 2030 et ses 17 ODD ainsi que par d'autres accords et instruments multilatéraux, y compris l'accord de Paris sur le changement climatique, le programme d'action d'Addis-Abeba, le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la Convention sur la diversité biologique;
5. *EST CONSCIENT* de la nécessité urgente d'accélérer l'action menée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de donner corps à la vision et aux objectifs du programme 2030, en gardant à l'esprit que les ODD sont intégrés et indivisibles; *PREND NOTE* à cet égard de l'occasion qu'offre le calendrier international en 2021 avec la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26), la conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15) et le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, ainsi que les réunions ministérielles et les réunions au sommet du G20, notamment sur le thème de la santé dans le monde, afin d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre collective du programme 2030 d'une manière intégrée;

Renforcer le dialogue entre le Conseil et la Commission avec l'objectif commun de progresser dans la mise en œuvre des ODD

6. *RÉAFFIRME* le ferme soutien de l'UE et de ses États membres à la décennie d'action des Nations unies en vue de réaliser la mise en œuvre du programme 2030 et *CONVIENT* qu'il est nécessaire de progresser encore sur l'élaboration d'une approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de l'UE concernant la mise en œuvre des ODD;

7. *SALUE* à cet égard la publication du document de travail des services de la Commission intitulé "Delivering on the UN Sustainable Development Goals – A comprehensive approach" (Réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies – Une approche globale); *SE FÉLICITE* que la Commission s'engage à: - intégrer les ODD pertinents dans le Semestre européen, le cadre financier pluriannuel (CFP) et l'instrument de relance Next Generation EU; - prendre en compte les ODD dans ses propositions et dans la mise en œuvre des politiques et des instruments de l'UE, notamment en les intégrant dans ses outils d'amélioration de la réglementation; - assurer la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD); - garantir une action résolue de l'UE dans le monde afin de promouvoir les partenariats internationaux en vue de la réalisation du programme 2030 et des ODD; - encourager la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes et - mettre en place un suivi régulier et efficace et l'établissement de rapports concernant ses actions sur le plan intérieur et extérieur;
8. *CONVIENT* de la nécessité de se concentrer sur des actions opérationnelles tangibles à tous les niveaux afin d'accélérer la mise en œuvre du programme 2030 et de ses ODD par l'établissement d'objectifs, de mesures et de calendriers concrets, qui doivent et continueront de devoir être principalement définis par les politiques sectorielles, tout en soulignant qu'il importe d'aligner d'une manière efficace et cohérente la mise en œuvre des grandes ambitions avec les ODD pertinents;
9. *DEMANDE* à la Commission de proposer ces actions concrètes visant à mettre en œuvre les ODD en s'appuyant sur le document de travail de ses services et en liaison avec la réalisation des grandes ambitions formulées par la présidente de la Commission (un pacte vert pour l'Europe, une économie au service des personnes, une Europe adaptée à l'ère du numérique, promouvoir notre mode de vie européen, une Europe plus forte sur la scène internationale et un nouvel élan pour la démocratie européenne) et avec les programmes de travail annuels de la Commission;
10. *INVITE* la Commission à engager un dialogue structuré régulier avec le Conseil dans le cadre de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" afin de promouvoir davantage une approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale concernant la mise en œuvre des ODD, de s'attaquer aux questions horizontales générales liées à la mise en œuvre du programme 2030, de faire le point d'une manière intégrée et cohérente sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD au niveau de l'UE et d'examiner des orientations stratégiques s'il y a lieu;

11. *PLAIDE* pour que ce dialogue régulier se tienne tant avant l'adoption du programme de travail annuel de la Commission, en se fondant sur le plus récent rapport d'Eurostat, qu'après l'adoption dudit programme de travail, sur la base d'un résumé de l'évaluation par la Commission de la mise en œuvre des ODD dans le programme de travail en vue de l'élaboration de la déclaration commune sur les priorités législatives annuelles;
12. *DEMANDE* à la Commission, en ce qui concerne la programmation pluriannuelle, de compiler régulièrement les objectifs, mesures concrètes et calendriers existants les plus importants dans les principales politiques porteuses de changement et de les évaluer en liaison avec les rapports d'Eurostat. Cet exercice d'évaluation devrait faire la synthèse des progrès accomplis sur les différentes initiatives prises par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du programme 2030, incluant leur incidence ainsi que les difficultés potentielles, notamment les effets d'entraînement, les synergies et les arbitrages, ainsi que les risques potentiels qui pourraient devoir être atténués, et des propositions de mesures supplémentaires ou correctives qui s'avéreraient nécessaires. Cette évaluation devrait être présentée par écrit au Conseil avant l'évaluation à mi-parcours des conclusions communes des trois institutions sur la programmation pluriannuelle et avant la fin de la législature, afin que la nouvelle Commission nommée puisse préparer l'élaboration de son programme;
13. *S'ENGAGE* à procéder à un examen de la mise en œuvre du programme 2030 au niveau de l'UE dans le cadre de ce dialogue régulier; *EST CONSCIENT* qu'il importe de redoubler d'efforts en vue de mieux intégrer et inclure les ODD d'une manière constante et cohérente dans l'ensemble de ses travaux et dans tous les domaines d'action et *S'ENGAGE* dans ce sens;
14. *PREND NOTE* de la structure de la gouvernance en matière d'ODD au sein de la Commission et *INVITE* celle-ci à préciser, à cet égard, comment sont assurées la cohérence horizontale entre les compétences respectives des commissaires en matière d'ODD et l'efficacité de la coordination entre les services de la Commission et le SEAE; *ENCOURAGE* en outre la Commission à continuer de promouvoir des politiques cohérentes et porteuses de changement, en faisant évoluer son "approche gouvernementale globale" vers une "approche englobant l'ensemble de la société";

Domaines prioritaires pour améliorer la mise en œuvre des ODD

15. *PREND NOTE* des différentes stratégies et plans d'action adoptés jusqu'à présent par la Commission pour relever les défis dans des domaines d'action spécifiques et contribuer à la mise en œuvre des ODD; *SOULIGNE* qu'ils doivent être mis en œuvre sans délai et dans le respect des compétences des États membres;
16. *RAPPELLE* que la mise en œuvre des ODD représente une responsabilité partagée, nécessitant une action aux niveaux national, infranational et local, et *INVITE* les États membres à relever le niveau d'ambition de leurs réponses nationales en ce qui concerne la mise en œuvre du programme 2030, en accélérant son intégration au niveau national dans les instruments de planification, les politiques, les stratégies, y compris les stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) et les cadres financiers, le cas échéant;
17. *SE FÉLICITE* de l'engagement pris par la Commission d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable en tant qu'élément central de l'approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de la mise en œuvre du programme 2030; *RAPPELLE* en outre que le système d'amélioration de la réglementation mis en place par la Commission européenne contribue à la CPDD en identifiant et en évaluant les synergies et les compromis, ainsi que les retombées sur les pays partenaires, en vue de chercher des solutions dans ce domaine; *SE FÉLICITE* de l'objectif énoncé dans la communication intitulée "Une meilleure réglementation: unir nos forces pour améliorer la législation", qui propose un certain nombre d'améliorations pour intégrer les ODD aux autres politiques et contribuer ainsi à ce que chaque proposition législative concoure au programme 2030, y compris par l'identification des ODD pertinents pour chaque proposition et l'examen de la manière dont l'initiative soutiendra leur réalisation. *EST CONSCIENT*, à cet égard, de l'importance des quatre leviers du changement, à savoir la gouvernance, l'économie et les finances, l'action individuelle et collective, ainsi que la science et la technologie, qui sont essentiels à la réalisation cohérente des ODD;

18. *RAPPELLE* que les ODD pertinents sont intégrés dans le Semestre européen, un chapitre sur la durabilité environnementale figurant dans les rapports par pays et une annexe spécifique rendant compte des performances des États membres en matière d'ODD; *INVITE* la Commission à clarifier la manière dont les États membres sont censés rendre compte des ODD pertinents dans le cadre du Semestre européen et de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et à apporter un soutien aux États membres en vue de réduire la charge administrative; *SOULIGNE* que le Semestre européen devrait continuer à mettre l'accent sur la coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, afin de recenser les principaux défis en matière de politiques structurelles et de surveiller la mise en œuvre des réformes. Dans le cadre de son mandat, cela inclut également le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD pertinents, ainsi que la fourniture d'orientations à l'Union et à ses États membres en ce qui concerne les défis que constituent la reprise durable et les transitions écologique et numérique; à cet égard, *EST D'ACCORD POUR ESTIMER* que, si la reprise à court terme est une priorité, il importe que les exercices à venir du Semestre européen préservent les engagements et objectifs pertinents qui contribuent à la résilience et à la stabilité à long terme;
19. *SE FÉLICITE* que la FRR vise à construire une Europe plus durable, plus résiliente et plus juste, grâce à des réformes et à des investissements publics en réponse aux défis recensés dans le cadre du Semestre européen, y compris en ce qui concerne les ODD; *SE FÉLICITE* du fait que les plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR) toucheront à des domaines d'action d'intérêt européen structurés autour de six piliers couvrant plusieurs ODD; sur la base des rapports établis par les États membres dans le cadre du Semestre européen, *INVITE* la Commission à examiner, lors du suivi de la mise en œuvre des PRR, la manière dont ces plans peuvent contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des ODD pertinents;

20. *EST CONSCIENT* du fait que le budget de l'Union, y compris les déclarations programmatiques, constitue un instrument efficace pour soutenir les progrès dans la réalisation des ODD, ainsi que des efforts déployés par la Commission pour évaluer comment les politiques budgétaires figurant dans le cadre financier pluriannuel (CFP) peuvent soutenir la mise en œuvre du programme 2030 en interne et en externe; *RAPPELLE* que la Commission élaborera des rapports annuels accompagnant le budget général de l'Union, y compris sur la mise en œuvre des ODD dans tous les programmes pertinents de l'Union relevant du CFP 2021-2027; à cet égard, *ENCOURAGE* la Commission à poursuivre l'élaboration d'une méthode cohérente de suivi des dépenses consacrées aux ODD, qui tienne compte de la nature transversale des ODD et de la contribution simultanée des programmes à différents ODD, afin d'examiner comment le CFP, la FRR et le cadre européen pour la budgétisation verte contribuent à la réalisation des ODD. Pour ce faire, il convient de garder à l'esprit les principes consistant à "ne pas causer de préjudice important", au sens du règlement sur la taxinomie de l'UE, et à "ne laisser personne de côté";
21. *SALUE* l'édition 2020 du rapport d'Eurostat intitulé "Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context" et le lien plus étroit établi entre l'édition 2020 et le Semestre européen, grâce au chapitre sur les progrès accomplis par les États membres de l'UE dans la réalisation des ODD;
22. *SE FÉLICITE* des progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs, mais *NOTE* que les avancées sont plus rapides sur certains objectifs que sur d'autres, et *FAIT PART* de l'inquiétude que suscite cet écart dans certains domaines; *INVITE* la Commission, dans ce contexte et en tenant compte des circonstances nationales et du principe de subsidiarité, à prendre des mesures pour agir dans les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, y compris grâce à une amélioration des données et du suivi en ce qui concerne les personnes confrontées à la marginalisation et à l'exclusion; *SOULIGNE* également l'utilité d'autres ensembles d'indicateurs, en complément des données d'Eurostat et du suivi que l'office assure quant aux progrès accomplis dans la réalisation des ODD; *SOULIGNE* en outre qu'il importe d'améliorer les sources de données, de veiller à ce que celles-ci soient d'actualité et de sélectionner des indicateurs garantissant que des données adéquates, mesurables, ventilées et suffisantes sont disponibles et qu'une approche scientifique est suivie, afin d'éviter de graves lacunes et d'éventuelles erreurs d'interprétation quant aux progrès accomplis;

23. *SE FÉLICITE* du travail accompli par Eurostat pour élaborer son rapport de suivi des ODD ainsi que de l'examen et de l'amélioration continus de l'ensemble d'indicateurs des ODD de l'UE, utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD au niveau européen, en tenant compte du contexte et des données propres à chaque pays, y compris la ventilation des données jusqu'au niveau infranational, des données d'autres institutions et organes de l'UE, des indicateurs mondiaux des ODD convenus au niveau des Nations unies et des travaux menés par d'autres organisations et institutions internationales compétentes; *DEMANDE* que la sélection des indicateurs tienne compte de la disponibilité de statistiques adéquates permettant une évaluation complète des progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE; *DEMANDE* en outre que les États membres participent davantage, sur une base thématique, à la sélection des indicateurs, y compris par l'intermédiaire des comités compétents tels que le groupe "Indicateurs" du Comité de l'emploi et le sous-groupe "Indicateurs" du Comité de la protection sociale;
24. *PREND NOTE* que l'examen de 2021 vise à adapter l'ensemble d'indicateurs de l'UE concernant les ODD au pacte vert de la Commission et à d'autres propositions récentes ou à venir; *SOULIGNE* que les indicateurs concernant les retombées générées par l'UE dans le monde doivent encore être améliorés et utilisés davantage, et *SE FÉLICITE* que l'édition 2021 du rapport de suivi des ODD de l'UE comprenne une section sur les effets de la COVID-19, ainsi qu'une couverture élargie pour les effets induits et des indicateurs d'écart; *ENCOURAGE* en outre la Commission et les États membres à mieux tirer parti du rapport de suivi des ODD établi par Eurostat lorsqu'ils formulent des propositions d'action ou élaborent des politiques;
25. *INVITE* la Commission et les États membres à encourager davantage la participation de la société civile au processus de consultation sur la révision de l'ensemble d'indicateurs de l'UE relatifs aux ODD;

Renforcer la dimension sociale du développement durable

26. *RÉAFFIRME* qu'il importe de renforcer la dimension sociale du développement durable afin de promouvoir les droits de l'homme, l'égalité de genre, l'inclusion, le développement humain, la cohésion sociale et l'égalité sous toutes ses formes, ainsi que le dialogue social, la santé et la sécurité au travail et le travail décent; *SE FÉLICITE* de l'engagement pris par la Commission de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux dans le respect des compétences respectives et des principes de subsidiarité et de proportionnalité, en vue de garantir une reprise juste, inclusive et résiliente et de renforcer l'équité sociale, en particulier en ce qui concerne les transitions écologique et numérique, pour garantir que personne ne soit laissé de côté; *PREND NOTE* du fait que la Commission a présenté de nouveaux grands objectifs de l'UE en vue de la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de sa contribution à la mise en œuvre des ODD, ainsi que de l'inclusion du socle européen des droits sociaux dans les objectifs généraux et spécifiques de la facilité pour la reprise et la résilience; *SOULIGNE* que les grands objectifs proposés pour 2030, ainsi que la proposition de révision du tableau de bord social, soutiennent les ODD; *SE FÉLICITE*, à cet égard, du sommet social de Porto, qui peut donner une impulsion politique à la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et de son plan d'action; *SOULIGNE* également l'importance de la stratégie européenne en matière de compétences et, en particulier, de son pacte pour les compétences; *SE FÉLICITE* en outre de l'intention de la Commission de publier une communication sur le travail décent dans le monde;
27. *INVITE* la Commission à fournir des informations supplémentaires sur le rôle du socle européen des droits sociaux dans le cadre du Semestre européen à l'avenir, afin de veiller à ce que les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale, et les interconnexions existantes entre les ODD soient traitées de manière équilibrée et appropriée;

28. *RÉAFFIRME* que l'UE est déterminée à répondre aux besoins des femmes et des filles, à protéger leurs droits et à promouvoir l'égalité de genre. À cet égard, *SOULIGNE* que l'UE est attachée à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures visant à réaliser l'ODD 5 en tant qu'objectif autonome; et *RÉAFFIRME* que l'UE et ses États membres devraient veiller à élaborer et mettre en œuvre des politiques intégrant la question de l'égalité de genre et porteuses de transformation en tant que facteur essentiel pour la réalisation des ODD. Dans ce contexte, selon la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, présentée par la Commission, l'inégalité de genre est un problème mondial. L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes constituent un objectif essentiel de l'action extérieure de l'UE. Il *PREND NOTE* en outre de la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant relative au troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP);

Contribution du pacte vert pour l'Europe à la réalisation des ODD

29. *SOULIGNE* la nécessité d'une dimension environnementale forte afin d'être à la hauteur de l'ambition du programme à l'horizon 2030 ainsi que de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe. À cet égard, *SE FÉLICITE* de l'accord politique provisoire sur la loi européenne sur le climat obtenu par les négociateurs du Conseil et du Parlement européen le 20 avril; et attend avec intérêt la présentation, par la Commission européenne, du paquet "Ajustement à l'objectif 55" et d'autres propositions législatives visant à mettre en œuvre les objectifs ambitieux de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres stratégies pertinentes;

30. *SE FÉLICITE* du pacte vert pour l'Europe en tant que nouvelle stratégie pour une croissance durable proposée par la Commission et de l'ambition de contribuer directement à 12 des 17 ODD. Prenant note des possibilités offertes par la finance durable pour soutenir une croissance économique qui contribue aux objectifs environnementaux et sociaux de l'UE tout en évitant des dommages, *ATTEND AVEC INTÉRÊT* la stratégie renouvelée de la Commission en matière de finance durable, qui vise à revoir la stratégie actuelle en matière de finance et à renforcer l'ambition de répondre à celle du pacte vert pour l'Europe dans le contexte du programme de l'UE en faveur de la relance à la suite de la COVID-19, et *SOULIGNE* l'importance d'une mise en œuvre correcte; *SOULIGNE* le rôle important du secteur privé dans la réalisation des ODD; *RAPPELLE* qu'il importe de renforcer le financement durable et vert pour les PME et l'esprit d'entreprise; et *ATTEND AVEC INTÉRÊT* une future initiative législative sur le devoir de diligence obligatoire pour les entreprises et la contribution que la responsabilité sociale des entreprises peut apporter;

Renforcer l'approche englobant l'ensemble de la société pour ce qui est de la mise en œuvre

31. *RAPPELLE* que la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 est une responsabilité partagée qui nécessite une approche englobant l'ensemble de la société, grâce à une participation constante et forte de toutes les parties prenantes, y compris toutes les autorités nationales, infranationales, régionales et locales, les villes, les parlements nationaux, le secteur privé, les partenaires sociaux, le monde universitaire, les communautés épistémiques et la société civile. Il est également nécessaire d'assurer un contrôle et une coordination politiques à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local, en tenant compte des liens entre les ODD; *RECONNAÎT* l'importance de la dimension "jeunesse" dans le programme à l'horizon 2030 et le rôle des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs du changement et interlocuteurs importants dans les processus décisionnels et les plateformes de gouvernance, conformément aux ODD, à la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019-2027) et aux 11 objectifs pour la jeunesse européenne (2019-2027). En outre, *RECONNAÎT* la contribution de la culture et du secteur culturel aux ODD, qui peut être considérablement renforcée grâce aux nouvelles technologies numériques;
32. *RAPPELLE* le rôle important joué par la plateforme pluripartite pour enrichir le débat sur la manière de progresser vers la réalisation des ODD et sur les compromis et les synergies politiques existants, ainsi que sur les solutions possibles qui pourraient être envisagées aux niveaux local, infranational, national et européen; *INVITE INSTAMMENT* la Commission à mettre en place une plateforme qui associe un large éventail de parties prenantes aux travaux de l'UE en ce qui concerne les ODD, tant au niveau de l'UE qu'au niveau mondial, dont la composition devrait être inclusive et représentative, pour simplifier l'approche englobant l'ensemble de la société afin de renforcer l'action en faveur des ODD et leur réalisation et de parvenir à une bonne coopération avec des initiatives telles que le pacte européen pour le climat et la conférence sur l'avenir de l'Europe; *PROPOSE* qu'une nouvelle plateforme améliorée soit associée, entre autres, au suivi de la mise en œuvre des objectifs, qu'elle tienne des débats sur le rapport annuel d'Eurostat sur le suivi des ODD, et soit consultée dans le cadre des évaluations de l'impact de nouvelles initiatives sur le développement durable;

33. *SOUTIENT* l'intégration de la mise en œuvre des ODD aux travaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe; *SOULIGNE* qu'il est nécessaire de nouer le dialogue avec les parties prenantes en ce qui concerne la consultation, la mise en œuvre et le suivi, afin de tenir dûment compte de l'interdépendance des dimensions du développement durable et de permettre un dialogue renforcé, structuré et axé sur les résultats, qui puisse éclairer et suivre les politiques de l'UE et leur contribution à la mise en œuvre des ODD dans le cadre d'une approche intersectorielle; *SE FÉLICITE* de l'objectif du pacte européen pour le climat, qui vise à rassembler différentes parties prenantes et la société civile pour qu'elles s'engagent en faveur de l'action pour le climat et de comportements plus durables, et soutient l'intégration de la mise en œuvre des ODD dans ses activités;
34. *INVITE* la Commission et les États membres à mener des activités de communication et de sensibilisation sur le programme à l'horizon 2030, en vue d'associer les citoyens, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées, de partager les responsabilités avec ces derniers et d'accroître leur adhésion, tout en garantissant des processus ouverts et transparents pour l'élaboration des politiques et en conférant une plus grande légitimité au processus décisionnel;

Améliorer l'action extérieure visant à accélérer la mise en œuvre des ODD au niveau mondial

35. *RAPPELLE* qu'il est dans l'intérêt de l'UE de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 également au niveau mondial, au moyen de son action extérieure, et *RÉAFFIRME* que la politique de développement et les partenariats internationaux constituent un élément important de la réponse globale de l'UE et de ses États membres au programme 2030, conformément au nouveau consensus européen pour le développement et à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, et *INSISTE SUR* la nécessité d'une approche intégrée.
36. *SOULIGNE* que l'UE et les États membres continuent de s'efforcer d'améliorer encore l'efficacité de la coopération au développement sous toutes ses formes, afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

37. En tant que premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement, l'UE et ses États membres *SE SONT FERMEMENT ENGAGÉS* à soutenir les pays partenaires et les populations en situation de vulnérabilité, là où les besoins sont les plus importants, notamment dans les pays fragiles et les moins avancés, en Afrique et dans les pays du voisinage et d'autres régions géographiques, dans la mise en œuvre du programme 2030, y compris le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.
38. *MET EN EXERGUE* le rôle des instruments et initiatives de l'UE pour l'action extérieure qui soutiennent la mise en œuvre du programme 2030 dans les pays partenaires, y compris le futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde (IVCDCI) et le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), et *INVITE* la Commission à faire en sorte que, par leur mise en œuvre, ils contribuent activement à ce que des progrès soient accomplis dans la réalisation des ODD, conformément au cadre stratégique de l'UE, et que l'UE soutienne les organisations de la société civile travaillant sur le programme 2030 dans son ensemble, et l'invite à tenir le Conseil informé des progrès réalisés.
39. *ENCOURAGE* les États membres et la Commission à intensifier leurs efforts pour mieux travailler ensemble, y compris au moyen de la programmation conjointe. *RESTE ATTACHÉ* à l'approche de l'Équipe Europe, initialement mise au point dans le cadre de la réaction de l'UE au niveau mondial face à la COVID-19, pour concevoir une réaction européenne collective incluant les institutions de l'UE, les États membres de l'UE, leur réseau diplomatique, des institutions financières, y compris des banques nationales de développement, et des organismes de mise en œuvre, ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), afin d'aider les pays partenaires à trouver le chemin d'une reprise durable conforme à la mise en œuvre des ODD.
40. *SALUE* la contribution notable des membres de l'Équipe Europe à l'accélérateur d'accès aux outils contre la COVID-19 (dispositif ACT), y compris son volet vaccins COVAX, ainsi qu'au mécanisme européen de partage des vaccins qui est proposé, qui constituent des étapes importantes vers une reprise inclusive, tout en reconnaissant l'importante contribution dudit mécanisme au renforcement du système de santé dans de nombreux pays partenaires.

41. SOULIGNE qu'une reprise verte et inclusive conforme aux ODD et à l'Accord de Paris nécessite une utilisation optimale de toutes les ressources financières disponibles. *CONSIDÈRE*, à cet égard, la proposition de la Commission relative à une initiative pour la relance au niveau mondial liant des investissements et des allègements de dette aux ODD comme un moyen d'instaurer une reprise durable et inclusive au sortir de la crise de la COVID-19 en suivant une voie porteuse d'une réelle transformation, en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. *SALUE* les travaux en cours sur des actions multilatérales concernant la dette et le financement durable, telles que l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le nouveau cadre commun pour le traitement de la dette, qui ont été adoptés par le G20 et le Club de Paris. *EST CONSCIENT* de la nécessité d'une gouvernance mondiale forte et inclusive et du fait qu'il est important de favoriser la poursuite du développement d'un système financier mondial qui préserve mieux la stabilité financière et étaye le développement durable dans ses trois dimensions. *ENCOURAGE* les banques multilatérales de développement qui sont partenaires de l'UE à rendre compte de la manière dont leurs activités contribuent à la réalisation des ODD, dans le cadre de leurs opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, et à continuer de renforcer ce processus, de telle sorte que le lien entre financement des BMD, transfert de connaissances et renforcement des capacités et soutien aux ODD gagne en visibilité.
42. *SOULIGNE* que le commerce est un instrument d'une importance capitale pour la mise en œuvre du programme 2030. Met l'accent sur la contribution positive qu'apportent des échanges commerciaux ouverts et fondés sur des règles à la réalisation des ODD. *RESTE* attaché à un système commercial multilatéral ouvert, transparent et fondé sur des règles dans lequel l'OMC joue un rôle central, ainsi qu'à des accords commerciaux propices à un développement social et durable sur le plan environnemental, et reste déterminé à promouvoir un commerce inclusif et durable.

43. *SOULIGNE* combien il est important que l'UE, en tant qu'alliée naturelle de l'ONU et de ses agences, continue de jouer un rôle de premier plan dans le soutien et la promotion d'un multilatéralisme effectif et de l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour de l'ONU, ainsi que dans l'accélération de la mise en œuvre du programme 2030 en tant que programme universel commun. *INVITE* la Commission, à cet égard, à réaffirmer la détermination et le rôle moteur de l'UE, en présentant l'approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de la mise en œuvre effective du programme 2030 et de ses ODD lors de la réunion du Forum politique de haut niveau (FPHN) de 2021, et à élaborer, en coopération avec le SEAE, pour 2023 au plus tard, un rapport volontaire détaillé sur la mise en œuvre interne et externe des ODD par l'UE, qui sera examiné au FPHN. *SOULIGNE EN OUTRE* qu'il importe de veiller à ce que l'UE et ses États membres soient représentés au plus haut niveau, avec la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris des jeunes. *SOULIGNE QUE* l'UE devrait continuer à recenser et à développer les moyens permettant de coopérer avec d'autres organisations internationales à l'appui de la mise en œuvre des ODD.
